

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

2022/035

Nombre de membres en exercice	: 11	VOTES :	
Nombre de présents	: 10	Pour :	10
Nombre de votants	: 10	Contre :	0
		Abstentions :	0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Pacé (Orne), légalement convoqué le vingt-deux novembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel BERNARD, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : BERNARD - SAUSSAYE - DELAUNAY - CUSSON - VINCENT - BIRÉE - TOUTAIN - PORIER - LEROUX - TAUPIN.

Absent(s) excusé(s) : Mr LORAN.

Secrétaire de séance : Mr TAUPIN.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – ARRÊT PROJET – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que, par délibération en date du 13 octobre 2022, la Communauté Urbaine d'Alençon a arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis dans un délai de trois mois à compter de la notification du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'il a été arrêté par le Conseil de Communauté le 13 octobre 2022,
- autorise Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait et délibéré à Pacé
en séance du 29 novembre 2022
Daniel BERNARD, Maire

